

**18^{ème} session de l'Assemblée
Parlementaire Paritaire
ACP-UE
Luanda, Angola,
30 novembre - 3 décembre 2009**

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Président de l'Assemblée
Nationale,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Co-président de l'Assemblée
parlementaire paritaire,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Chers collègues parlementaires,

Je voudrais tout d'abord saluer le
Président José Edouardo Dos Santos qui
nous fait le grand honneur d'être parmi
nous ce matin à l'occasion de l'ouverture
solennelle de la 18^{ème} session de
l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP
UE.

Moins de huit ans après la fin de la
guerre civile, il est remarquable de
pouvoir organiser une Assemblée
parlementaire paritaire dans la capitale
angolaise.

Je félicite le Président, son Premier Ministre, M. Antonio Paulo Rassoma et toute son équipe.

Depuis l'an dernier, les élections ne sont plus synonymes de violence, c'est un élément positif pour le développement démocratique de l'Angola.

Je remercie au nom de notre Assemblée, l'Assemblée nationale angolaise, et son Président Fernando da Predade Dias dos Santos, pour son accueil et notre collègue De Sousa pour son aide précieuse tout au long de la préparation de cette session.

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Chers collègues,
Chers amis,

L'Union européenne est à un nouveau tournant de son histoire avec :

- L'entrée en vigueur demain du Traité de Lisbonne ; nous aurons bientôt de nouveaux Commissaires. Je salue M. Karel De Gucht, Commissaire au Développement qui deviendra

bientôt Commissaire européen au Commerce.

- L'achèvement au début de l'année prochaine des négociations pour la révision de Cotonou.

La mise en œuvre de ces deux nouveaux textes juridiques ne seront pas sans conséquence pour nos relations.

Je voudrais profiter de cet événement pour rappeler quelles devraient être les priorités de la Commission mais aussi et surtout les nôtres.

Priorités pour le développement

(1. La place du développement dans la nouvelle commission)

Le Parlement européen a insisté pour que le développement ait, après le Traité de Lisbonne, son propre Commissaire au sein du futur Collège, pour traduire la spécificité de la finalité du développement et ne pas faire du développement une compétence au service de la politique étrangère de l'UE.

Mais le développement ne peut pas être isolé du reste des politiques. Nous devons encourager la Commission sur la voie de la **cohérence de la politique du développement** ou plutôt de la cohérence des autres politiques avec la politique du développement. On ne peut pas faire des efforts d'un côté pour les annuler avec les effets pervers mal contrôlés de la politique commerciale, agricole ou de la pêche, pour ne citer que les plus significatives.

Il faut clarifier la compétence du Commissaire au Développement. Il existe des interrogations et des inquiétudes à cet égard.

(2. La crise alimentaire)

La faim touche pour la première fois dans l'histoire plus d'un milliard d'hommes dans le monde.

C'est 1/6 de la population ;

C'est 20% de plus qu'en 2005 ;

C'est 105 millions de plus qu'en 2008.

C'est le manque d'investissement dans l'agriculture qui n'a pas permis d'assurer la sécurité alimentaire. Or l'agriculture

est le seul moyen d'existence de 70% des pauvres dans le monde comme l'a souligné Jacques Diouf au sommet dernier de la FAO.

Lors de ce Sommet, on a constaté l'absence importante des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays donateurs. Un seul Chef d'Etat était présent, Silvio Berlusconi dont le pays accueillait le Sommet. Cela indique à quel point le rôle des parlements va être important pour mobiliser les donateurs.

Il est révoltant qu'au début du XXIème siècle la plupart des gens touchés par la faim soient des agriculteurs.

(3. Le changement climatique)

A quelques jours de la **conférence de Copenhague**, il est à craindre qu'une fois encore la communauté internationale ne soit pas au rendez-vous des enjeux fondamentaux. Notre Assemblée va adopter une résolution d'urgence sur le changement climatique. Lors de notre réunion régionale en Afrique de l'Ouest, le mois dernier à Ouagadougou, nous avons plaidé pour la mise à disposition de fonds additionnels pour la lutte contre

le changement climatique - et j'insiste sur le mot « additionnel », il ne faudrait pas que l'argent soit prélevé sur l'aide au développement ordinaire. J'espère également que nous saisissons l'occasion de la révision de Cotonou pour ajouter le changement climatique dans l'Accord.

(4. La crise économique)

Malgré le retour - timide - de la croissance, nous ne devons pas faire l'erreur de croire que la **crise économique** est complètement derrière nous et surtout que nous avons éradiqué les causes. Un des rapports dont nous débattons porte sur la "gouvernance globale et la réforme des institutions internationales". S'il est une leçon à retenir de cette crise, c'est l'absence de gouvernance au niveau mondial.

Nous avons besoin d'une répartition plus équitable de la richesse entre pays et à l'intérieur de chaque pays. La vraie crise est là. Il est inacceptable qu'un milliard quatre cent millions de personnes vivent avec moins d'1,25 \$ par jour. Et que ce soit cette population qui subisse les conséquences de la spéculation

financière et plus largement d'un enrichissement non maîtrisé d'une minorité de pays et de personnes.

Mais au-delà des principes et des institutions, ce sont les instruments de la gouvernance mondiale qui doivent être revus. L'APD doit continuer à augmenter et ne doit pas subir les conséquences de la crise financière. Sur les budgets des donateurs, RIEN NE JUSTIFIE UNE DIMINUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD). Au contraire, tout justifie une augmentation.

Cependant les besoins financiers pour faire face aux défis qui se posent aux pays pauvres vont être considérables et bien supérieurs aux perspectives de croissance de l'APD.

Il faut donc explorer d'autres voies.

Je pense ici à de nouvelles sources de financement. Des pistes ont été lancées, certaines se sont concrétisées comme la taxe sur les billets d'avion.

Une taxe sur les transactions financières permettrait indéniablement de dégager des moyens importants. Il faut en vérifier le plus rapidement possible la faisabilité.

La conférence ministérielle de l'OMC à la fin de mois sera l'occasion de chercher les meilleurs moyens de générer la croissance et de soulager la misère.

Il est important que l'Europe et les ACP agissent ensemble sur la scène internationale pour pousser des réformes ambitieuses.

Enfin, dernier message à la future Commission européenne: je voudrais que l'on n'oublie pas que quand on parle de démocratie, on ne parle pas que d'**élections**. Je regrette une certaine tendance de l'Union européenne à déployer des missions électorales, souvent très compétentes et dont les conclusions sont très pertinentes, mais à en négliger le suivi. Or il ne faudrait pas oublier le soutien aux parlements élus, surtout quand on les déclare fièrement « bien élus ». De plus, une démocratie qui pratique la tyrannie majoritaire n'est pas une démocratie.

Contrôle démocratique et rôle de l'APP

J'insiste sur l'importance du **suivi parlementaire de Cotonou**. On ne peut pas clamer l'importance de la démocratie à chaque occasion et ne pas laisser une assemblée parlementaire comme la nôtre, qui est le plus ancien parlement Nord-Sud au monde, exercer pleinement ses attributions de contrôle démocratique. C'est pourquoi, en tant que Commissaire au Développement, j'avais obtenu que cette Assemblée soit consultée pour les documents de stratégie par région et par pays. Mais ce n'est pas suffisant. J'avais également donné instruction aux délégations de la Commission de transmettre les documents de stratégie-pays aux membres des Parlements nationaux. J'avais aussi sensibilisé les pays partenaires pour qu'ils impliquent leurs parlementaires nationaux dans le suivi de la coopération communautaire.

Je n'avais pas pu obtenir plus mais c'est déjà un grand pas. Et j'aimerais d'ailleurs que l'on se penche plus systématiquement sur ces documents, comme nous allons le faire lors de cette session. Nous pouvons discuter ensemble des choix qui sont faits, de leur mise en

œuvre et du contrôle que nous devons exercer chacun sur nos exécutifs. La politique devrait être notre rôle premier.

Ainsi nous pourrions transmettre à la Commission et au Conseil nos observations avant la révision à mi-parcours des **documents de stratégie** du 10ème FED dont je rappelle que le montant est passé de 17,9 milliards d'EUR pour le 9ème FED à 22,6 milliards d'EUR.

Notre Assemblée est une courroie de transmission indispensable entre le niveau européen et les parlements nationaux des Etats ACP. Il vous appartient à vous, chers collègues parlementaires du groupe ACP, de transmettre ce message dans vos parlements. Quand l'aide est canalisée par l'appui budgétaire, il est fondamental que les parlementaires contrôlent de plus près les ressources de l'Etat, leur utilisation et la pertinence des choix politiques faits à travers le budget.

(2. Le suivi des APE)

Autre point sur lequel j'aimerais rappeler le rôle de notre Assemblée, c'est celui du **suivi des Accords de partenariat économique**. Lors de la réunion régionale Afrique de l'Ouest, nous avons déclaré que nous souhaitons que les organes parlementaires de suivi des APE soient constitués à partir de notre Assemblée. Nous ne voulons pas de multiplication des organes avec des mandats parcellaires, qui nous empêcherait d'avoir une vision globale de nos relations. Cela a peut-être un intérêt au niveau technique, mais sûrement pas au niveau politique. Si nous voulons que notre partenariat continue d'être pertinent dans un monde en profond changement, il doit devenir un cadre de dialogue et d'influence sur la gouvernance mondiale.

Pour toutes ces raisons, entre autres, notre Assemblée a besoin de se réunir deux fois par an, en alternance chez vous et chez nous. Ses réunions régionales ont en outre prouvé leur utilité pour se pencher sur des particularités régionales, y compris les Accords de partenariat économique.

(3. La société civile)

Le rôle de la **société civile** est très important pour les parlementaires. C'est un relai très utile dans le lien du parlementaire avec ses concitoyens. Je plaide d'ailleurs pour un renforcement de sa capacité et de sa représentativité afin d'en faire un moteur du développement et d'ouverture démocratique.

Cependant, il faut bien faire la différence entre les parlementaires et la société civile.

Nous ne devons en aucun cas nous substituer les uns aux autres.

Ce serait néfaste pour la société civile et pour les parlementaires. Notre rôle de parlementaire, notre rôle constitutionnel même, est d'assurer que les libertés publiques soient garanties et permettent à tous de s'exprimer.

Mais le politique doit assumer son devoir de responsabilité devant les citoyens qui l'on élu et les gouvernements doivent se soumettre au contrôle des parlements.

(5. Droits de l'homme)

Comme nous l'avons dit dans notre déclaration du 16.11.09, nous sommes fort préoccupés par la situation à **Madagascar**. Nous avons d'ailleurs exprimé la nécessité de mettre en place une enquête internationale indépendante sur les graves violations des droits de l'homme telles que les arrestations arbitraires et les actes de torture commis par les forces de sécurité. C'est le deuxième sujet d'urgence de cette session. L'instabilité politique caractérise le pays depuis des années. Celui-ci se trouve d'ailleurs actuellement dans l'impasse. Nous saluons les efforts de médiation du groupe international de contact et de l'Union africaine qui ont permis d'aboutir il y a peu à un accord à Addis-Abeba. Mais si l'ambiance post Addis appelle à la retenue et à la conciliation, force est de regretter le comportement d'Andry Rajoelina et de son équipe dans l'application des divers accords signés.

Nous ne sommes donc pas encore entrés dans la phase de sortie de crise : avoir signé un accord est un premier pas mais ce n'est pas suffisant.

Nous avons déjà eu une bonne discussion ce matin lors de la réunion de conciliation, grâce aussi à l'éclairage des parlementaires malgaches. J'espère que nous aurons ainsi une bonne résolution, équilibrée.

Quant à la situation au Niger, qui a été dénoncée par toute la Communauté internationale et plus particulièrement par la CEDEAO, l'UA, l'UE et les NU, elle ne nous permet pas de reconnaître des corps institutionnels issus d'un processus anticonstitutionnel. La seule solution ne peut résider que dans le retour à l'ordre constitutionnel. Il faut féliciter les collègues africains qui ne transigent pas avec les principes

En ce qui concerne l'Ouganda, on ne peut que regretter que la religion ait investi l'espace public. Un Etat pour être démocratique et respecter la liberté religieuse doit être laïc. Cela signifie clairement la séparation des pouvoirs entre l'Etat et l'Eglise. Seul un tel Etat peut garantir la liberté religieuse. L'adoption de la loi criminalisant l'homosexualité viole le respect des

libertés fondamentales et les droits de l'homme. Je respecte les convictions religieuses et/ou politiques de chacun mais je ne puis accepter qu'on veuille les imposer unilatéralement à tous par des lois coercitives aussi expéditives et inhumaines.

Nous avons donc devant nous beaucoup de sujets importants à traiter.

Des sujets comme la migration, la gouvernance, le transfert de technologies, la lutte contre le terrorisme, etc,... devront être abordés sans a priori, sans tabous dans le respect mutuel.

Nous ne devons pas nous sentir acculer par l'accumulation des défis.

Il ne tient qu'à nous de faire de ce partenariat ACP-UE une alliance renouvelée centrée sur l'adaptation aux nouvelles réalités mondiales.

Plus aujourd'hui qu'hier les destins de nos continents et de nos pays sont interdépendants.

Je formule le vœu que les travaux de cette 18^{ème} session de cette Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE soit fructueux et que cette session consolide le parlementarisme qui est le fondement premier de la démocratie.